

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Starr: ... 126 questions demeurèrent sans réponse depuis un mois et plus.

• (2.50 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député semble s'engager actuellement dans un débat avec le leader du gouvernement, le ministre des Travaux publics (M. McIlraith). Je dois maintenir ma décision portant que la question de privilège ne se pose pas en ce qui concerne la question soulevée par le député de Cumberland (M. Coates).

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents n° 102 est acceptable par le gouvernement.

[Traduction]

LA PUBLICITÉ DANS LES REVUES AMÉRICAINES

Demande n° 102—**M. McIntosh:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute annonce publicitaire de l'Office de tourisme du gouvernement canadien parue dans les éditions de février et de mars des périodiques et des journaux publiés aux États-Unis.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'avis de motion n° 102?

(La demande est acceptée.)

[Français]

M. Béchard: Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler l'avis de motion n° 89? Je demande que les autres avis de motion soient réservés.

[Traduction]

CORRESPONDANCE AVEC LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE DE SUDBURY ET DE TORONTO

Demande n° 89—**M. Nielsen:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre le premier ministre ou tout ministre de la Couronne et la Banque d'expansion industrielle de Sudbury et de Toronto ainsi que des réponses reçues, au cours des trois derniers mois.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la tradition veut qu'il ne soit pas dans l'intérêt public de déposer quoi que ce soit qui révélerait les affaires ou l'identité de tout particulier de-

mandant ou obtenant un prêt de la Banque d'expansion industrielle, étant donné que les renseignements de ce genre sont considérés comme confidentiels du point de vue commercial.

De toute façon, un examen des archives n'a fait voir aucune correspondance du genre décrit dans la motion du député, qui fait allusion à de la correspondance du premier ministre ou de tout ministre de la Couronne.

Je devrais ajouter, cependant, qu'il y a une lettre adressée à la Banque d'expansion industrielle par un adjoint exécutif. Cette lettre révèle le nom du requérant et ce serait aller à l'encontre du principe que je viens d'énoncer que de la produire.

En l'occurrence, le député désirera peut-être retirer sa motion.

M. Eric Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il bien dit que la lettre a été écrite par l'adjoint exécutif d'un ministre?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. J'ai dit que la seule communication du genre entre la Banque d'expansion industrielle et le bureau d'un ministre—et j'interprétais dans un sens très large la motion du député afin d'être entièrement juste envers lui—a été écrite par un adjoint exécutif et mentionne le nom d'un requérant. J'ai dit que la produire serait violer le principe que j'ai énoncé quant au caractère confidentiel des renseignements; mais ni les autorités de la banque ni moi n'avons pu produire de la correspondance échangée entre un ministre et la Banque d'expansion industrielle, à Sudbury ou à Toronto, au cours des trois derniers mois.

M. Nielsen: La question, monsieur l'Orateur, englobait également le bureau du premier ministre. Je ne puis retirer la motion puisque je crois que la déclaration du ministre est inexacte, à son insu, d'ailleurs.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que la motion n'est pas retirée?

M. Nielsen: Je ne puis la retirer.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.